

# Financez votre formation en langue avec votre CPF !

Maison Blanche Formation vous accompagne dans votre démarche

## En bref

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, toutes les heures acquises au titre du CPF et du DIF ont été converties en euros. Vous disposez désormais d'un compte alimenté d'un crédit annuel de 500€ avec un plafond fixé à 5000€ (800€ pour les salariés peu qualifiés avec un plafond fixé à 8000€) pour toute activité à mi-temps ou plus sur l'ensemble de l'année.

## Pour qui ?

Salariés du secteur privé, demandeurs d'emploi...

## Pour quoi ?

Le CPF permet la prise en charge financière de formations permettant d'obtenir un diplôme, un titre professionnel, un certificat de qualification professionnelle, une habilitation ou une certification

## Les formations Maison Blanche Formation : éligibles et 100% pris en charge avec le CPF

Pour bénéficier d'une formation en utilisant votre compte de formation, celle-ci doit être accompagnée d'une certification éligible au CPF, tels que les tests TOEIC, BRIGHT, LINGUASKILL... proposés par Maison Blanche Formation.

## Les formations les plus populaires

Toutes langues

Accessibles avec le CPF

Testez-vous en ligne  
gratuitement

## Formule idéale pour progresser !

# ONE – TO – ONE

Cours individuels

100% présentiel

## Progresser de façon personnalisée, interactive et flexible !

# ONE – TO – ONE

20h en cours individuels

Autonomie tutorée, parcours de plus  
de 150 heures

## Optimiser son score au Toeic !

# Anglais Prepa Toeic

15h en cours individuels

15h d'entraînement au Toeic Online

Maison Blanche  
Formation,  
membre des  
réseaux :

**PlusquePRO**  
Les Meilleures Entreprises de France

**CANSPEAK**  
FORMATION LANGUES

# Les étapes pour financer votre formation

## 1/ Consultez vos droits CPF

Rendez-vous sur : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>

- Pas encore inscrit ? Créez un compte
- Vous possédez déjà un compte sur votre ancien compte formation ? Renseignez les mêmes identifiants pour vous connecter

**Consultez vos droits en euros sur l'onglet « mes droits à formation »**

**!** le solde d'heures DIF peut être utilisé dans le cadre du CPF jusqu'au 31 décembre 2020. Passée cette date, votre crédit formation DIF sera perdu.

## 2/ Choisissez votre formation

- Contactez Maison Blanche Formation pour échanger sur votre projet, par téléphone ou par email
- Prenez rendez-vous pour affiner votre projet
- Évaluez votre niveau gratuitement
- Recevez votre projet de formation personnalisé

## 3/ Créez votre dossier de formation

- Obtenez votre lien direct pour vous inscrire à votre formation sur la plateforme mon compte formation.
- Cliquez sur [« S'inscrire à cette formation »](#)
- Attendez la confirmation de Maison Blanche Formation ( 3 jours ouvrés)
- Et bénéficiez de 4 jours ouvrés pour confirmer votre inscription

## 4/ Commencez votre formation

- Définissez votre planning
- Validez votre programme
- Complétez vos évaluations
- Et profitez pleinement de votre formation !

### Maison Blanche Formation

6, rue Maréchal Lyautey – 25000 Besançon

03 81 47 14 38

[commercial@maison-blanche-formation.fr](mailto:commercial@maison-blanche-formation.fr)

[www.maison-blanche-formation.fr](http://www.maison-blanche-formation.fr)



Maison Blanche  
Formation,  
membre des  
réseaux :

